



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 4 / 0 2 / 2 0 2 5

Dossier complet le : 1 4 / 0 2 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : DRIEAT-UD91-001-2025

1 Intitulé du projet

Modification des conditions d'exploitation de la plateforme Nord de SEMAVAL

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

SEMAVAL

Raison sociale

SEMAVAL

N° SIRET

3 8 2 4 2 5 9 9 9 0 0 0 2 8

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

Nom

DUMONT

☒ Monsieur

Prénom(s)

EDDY

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1-a	Modification d'une ICPE déjà autorisé Ajout d'une nouvelle plateforme, d'une ligne de tri de Bois et mise en place d'un bâtiment de stockage de CSR ACTUEL cf. AP 09/01/2017 > 2711-1(A-2500m3),2714-1(A-28800),2716-1(A-3515m3),2718 (A-234t), 2791-1-b (A-8000t/an), 2791-1(A-900t/j),2713-2 (D-200m²),2715(NC),3510(A-30t/j),3532 (A-900t/j),3550 (A-234t) PROJET 2711-1 (E-2500m3),2714-1(E-23812m3),2716-1(E-8503m3),2791(A-231000t), 2713-2 (D-200m²), 2715 (NC),3510(A-30t/j),3532 (A-900t/j),3550 (A-234t)

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création d'une plateforme et mise en place d'une ligne de traitement de déchets de bois et d'un hangar de stockage dédié au CSR

4.2 Objectifs du projet

Le centre de tri de déchets d'activité économique de SEMAVAL est autorisé par arrêté préfectoral du 9 janvier 2017.

La plateforme située au Nord du bâtiment centre de tri est dédiée à du transit, regroupement, traitement de déchets stockés dans des alvéoles à ciel ouvert.

Le centre de tri s'adapte et se réorganise pour optimiser les aménagements et les conditions d'exploitation. Les modifications d'exploitation et l'évolution sur les impacts et sur les dangers sont précisées ci-après.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Réalisation de la plateforme (19818m²) et des ouvrages de gestion des eaux (bassins de 1257m² et 1863m³)

Réalisation et mise en oeuvre du hangar (mur mégabloc surmonté d'une structure métallotextile) de stockage de CSR et d'une ligne d'acheminement (convoyeurs) du produit

Réalisation des alvéoles de stockage et mise en place de la ligne process

La nouvelle plateforme Nord disposera de 10 alvéoles de stockage :

- 5 alvéoles entrants sous forme de tunnel ouvert des 2 cotés avec des murs mégablocs sur 4m de hauteur :

- o 1 alvéole DAE couverte 50mX20m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de bois issu des DAE 15mx30m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de bois B 15mx30m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de bois A 15mx30m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de bois A et B 15mx14m sur 4m de hauteur

- 5 alvéoles sortants avec des mur mégablocs sur 4 m de hauteur :

- o 1 alvéole fine de bois 22.5mX20m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de pré broyé 22.5mX20m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de bois B 22.5mX20m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de bois A 22.5mX20m sur 4m de hauteur
- o 1 alvéole de bois A et B 22.5mX20m sur 4m de hauteur

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les activités de tri DEEE et DAE et stockages temporaires sur le site sont inchangés. Seule la plateforme Nord est modifiée, avec un nouveau schéma d'exploitation et une chaîne de tri.

Broyage et tri de déchets de bois en vue de valoriser la matière sous les formes suivantes :
bois A, Bois B, métaux ferreux, non ferreux et rebus valorisables

Ligne en fonctionnement en deux postes (6h-18h) 6 jours par semaine

Démantèlement :

- élimination des déchets
- démantèlement de la ligne process et des alvéoles de stockage
- démantèlement de la couche d'enrobés et des ouvrages de gestion des eaux

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

SEMAVAL exploite depuis 2012 un centre de tri de DAE (déchets d'activités économiques) et DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Cette installation est classée au titre des ICPE et soumise aux prescriptions de l'arrêté préfectoral du 9/01/2017. L'arrêté de 2017 a modifié les conditions d'exploitation de SEMAVAL.

Une ligne de granulation des CSR (combustibles solides de récupération) a été installée en aval de la ligne existante de production de CSR. Une plateforme de recyclage des bois en fin de vie est opérationnelle au Sud du centre de tri de DAE.

Une nouvelle plateforme de valorisation des matières triées était également prévu en extension du centre de tri DAE, au nord. Objet de la présente demande.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface Plateforme Nord Surface Hangar de stockage de CSR Total flux plateforme Nord (entrant/sortant)	19818 m2 1200 m2 - 2300m3 103000 tonnes/an

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° , " Lat. : ° , "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Point de d'arrivée : Long. : ° , " Lat. : ° , "

Communes traversées :

NA

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

NA

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☒ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Dossier d'autorisation Initial de 2012

Dossier d'autorisation complémentaire de 2015

Ces deux dossiers incluait une étude d'impact de SEMAVAL

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Distances vis à vis des ZNIEFF les plus proches sont comprises entre 3 et 4km.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	le site est à 2.5km de la zone couverte par un arrêté de protection du biotope
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	le site est à 5km du parc naturel le plus proche

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Les installations sont en dehors des périmètres de protection des monuments historiques. S'il y a des vestiges découverts lors des travaux d'aménagement, les autorités seront prévenues. Un diagnostic archéologique sera fait sur la nouvelle parcelle.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	PPRi de l'Essone inclu la commune d'Echarcon.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	le PPRi a été approuvé le 18/06/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	le site est distant de 2.5km et 8.5km des site NATURA 2000 les plus proches
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☐	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Inchangé
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Inchangé
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☐	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Rejets de Poussière de bois
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	rejets d'eau pluviales
	Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Vers le fossé de Braseux via le bassin de rétention avec régulation du débit de rejet et séparation d'hydrocarbures et débouillage

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Déchets liés à l'activité du site : - Déchets provenant des deshuileur/débourbeur et de curage des réseaux (1 fois par an)
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Mise en place d'activité sur zone étanche, traitement des eaux avant rejet
Mise en place de murs coupes feu autour des alvéoles,
Poussière abattues par brumisation,

Les incidences sont donc contenues dans l'enceinte du site de SEMAVAL

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

La collecte des eaux pluviales sur le site est organisée sur le principe de deux réseaux indépendants des eaux de toiture et des eaux de voiries. Les deux réseaux sont raccordés à des bassins de tamponnages. Ces bassins sont reliés entre eux par surverse. Le point de rejet est unique et est en sortie du bassin Ouest. Le débit est limité et contrôlé pour ce rejet dans le fossé de Braseux.

Les eaux de voiries sont traitées par des débourbeurs et des séparateurs hydrocarbures.
Les eaux de voiries sont collectées en périphérie des plateformes en aval des pentes transversales

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications d'exploitation de la plateforme Nord et la création du hangar de CSR sont incluses au sein de l'écosite de Vert Le Grand dans l'emprise du site de SEMAVAL dissimulé par le Bois de la tombe donc non visible, les rejets sont contrôlés et les poussières abattues.
Les incidences sont donc contrôlées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Porter à connaissances de septembre 2023	☒
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

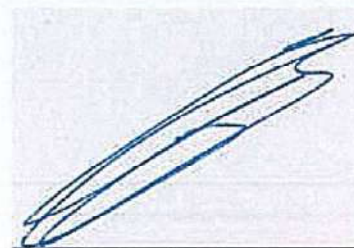
Nom DUMONT

Prénom EDDY

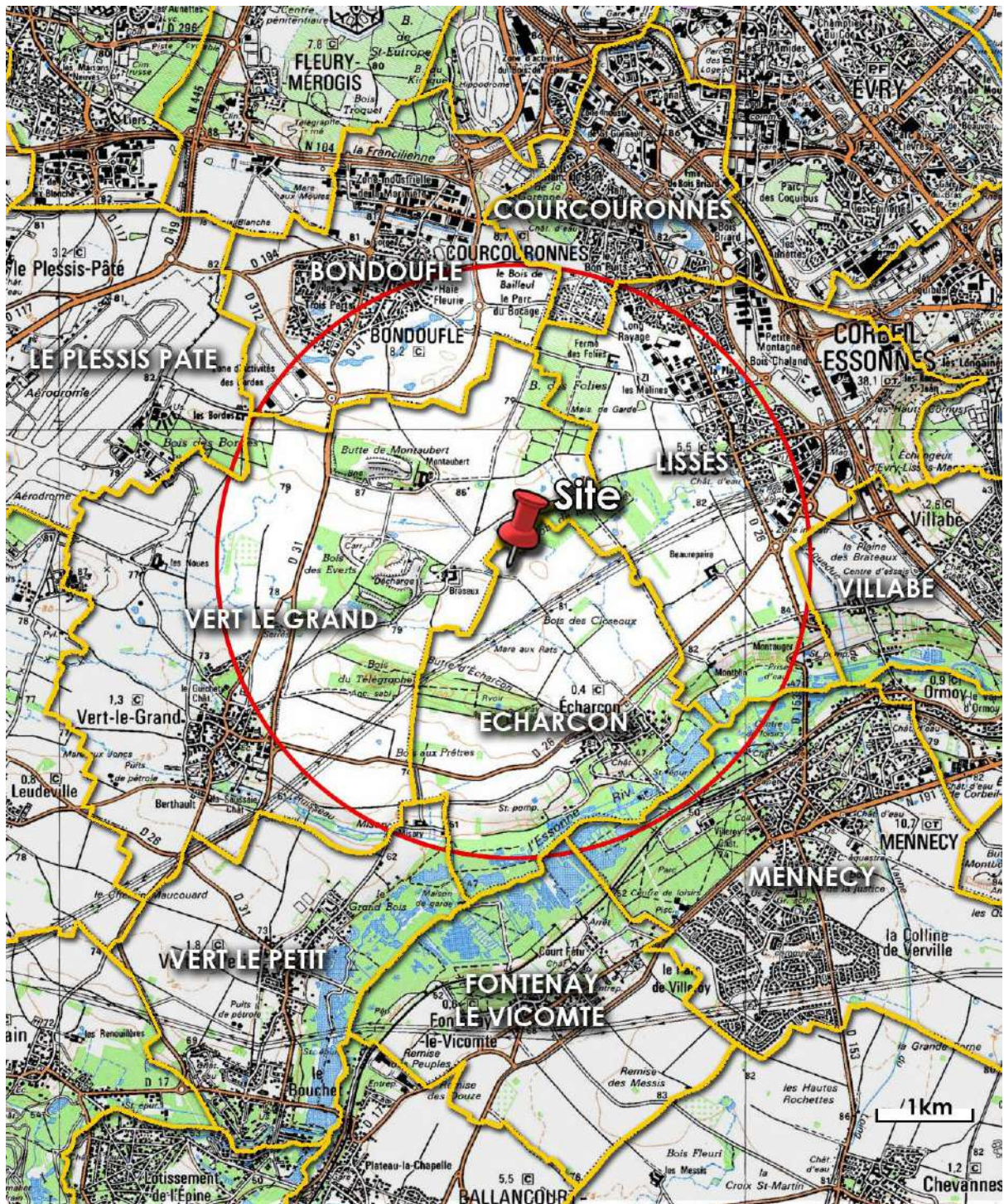
Qualité du signataire Directeur général

À VERT-LE-GRAND

Fait le 2 / 3 / 01 / 2025



Signature du (des) demandeur(s)



PLAN DE SITUATION – basé sur carte IGN 1-25000

Février 2025

SEMAVAL - Centre de tri de déchets d'activités
Modification des conditions d'exploitation de la plateforme Nord
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
Annexe 3 Implantation



Figure 1. Vue aérienne emprise et entourage du site



Figure 2. Plateforme Nord à créer cf relevé topo du 21/12/2022



Figure 3. Vue en plan d'exploitation modifié



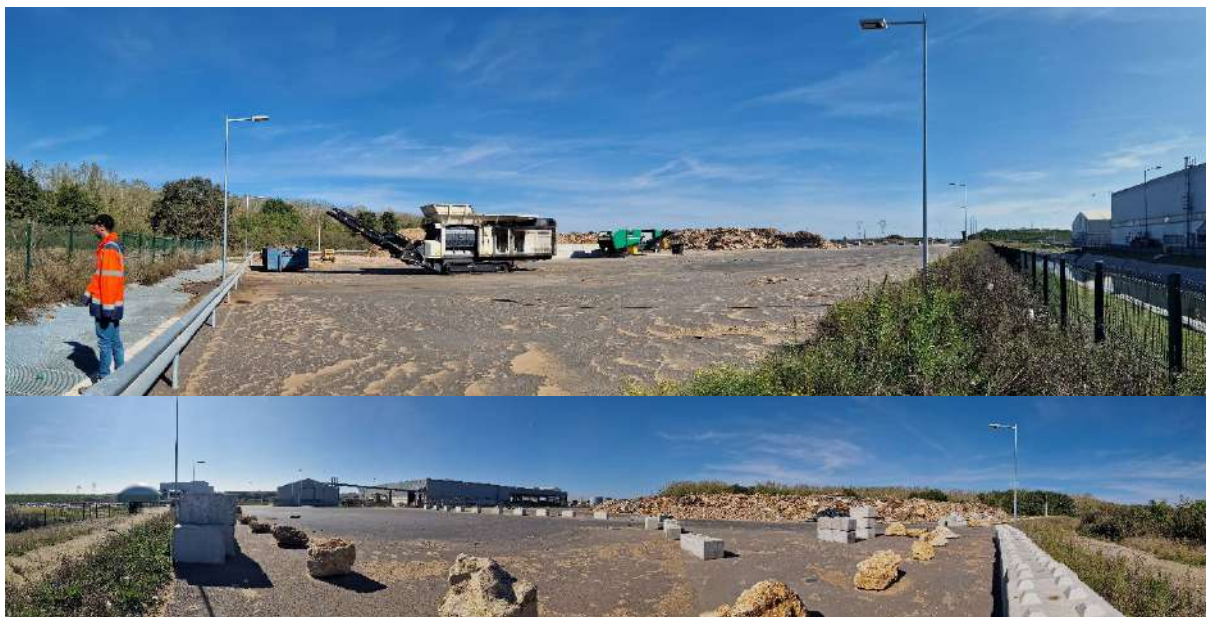
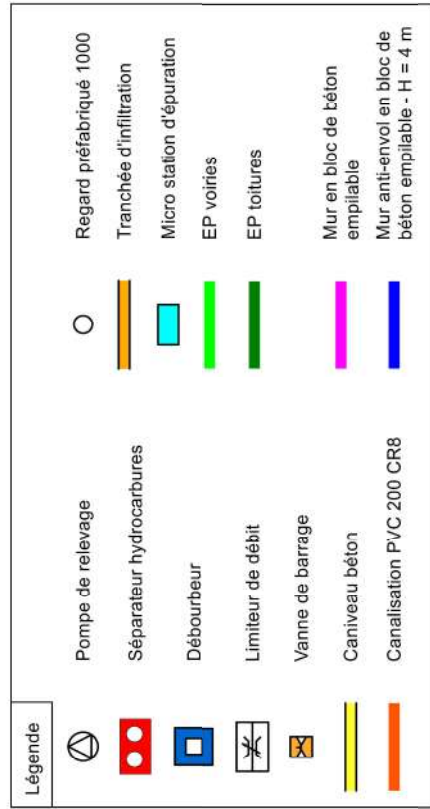
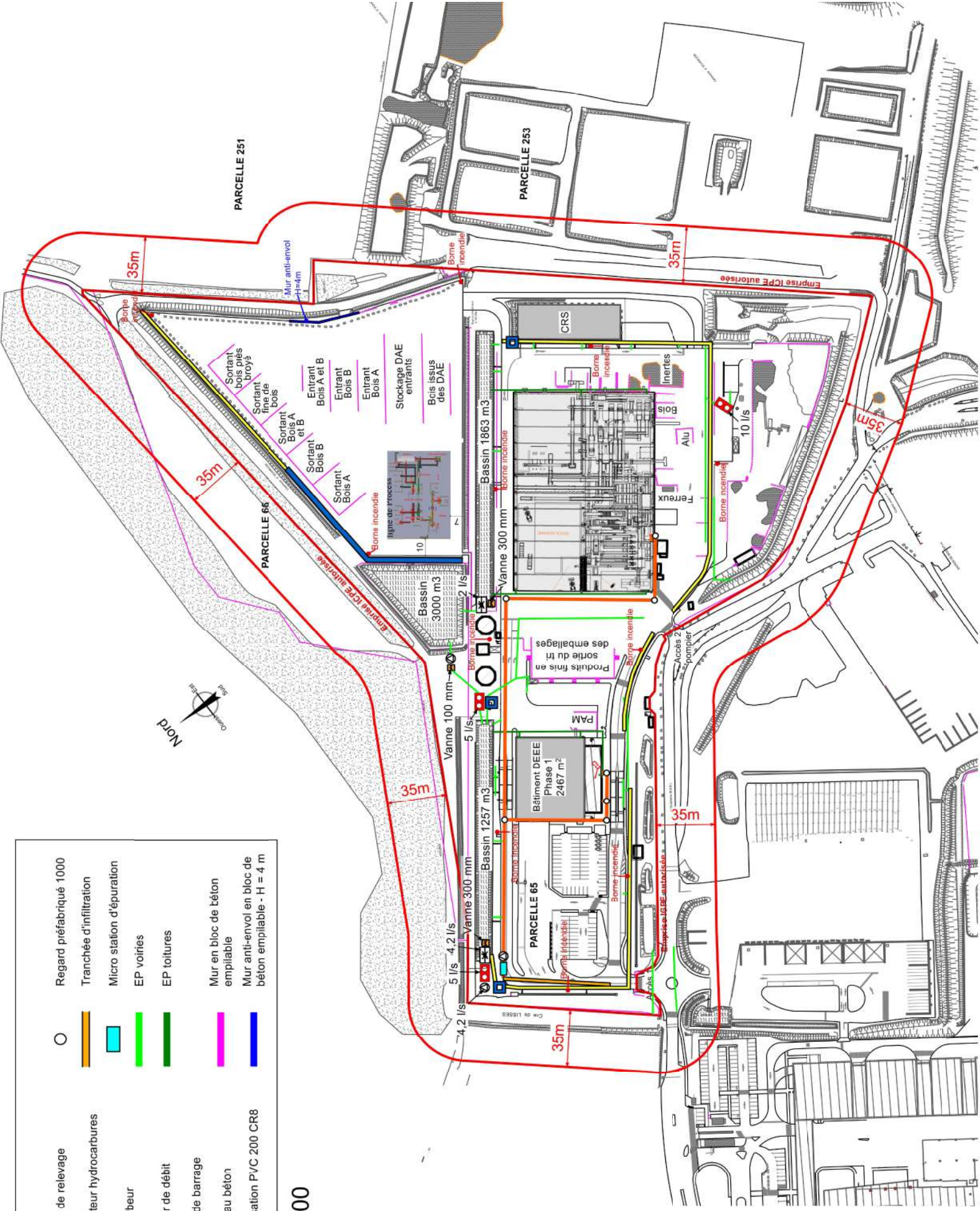


Figure 4. photos du site



Echelle 1/2000



SEMAVAL - Centre de tri de déchets d'activités
Modification des conditions d'exploitation de la plateforme Nord
DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
Annexe 6 NATURA 2000

■ **Milieu naturel**

État actuel

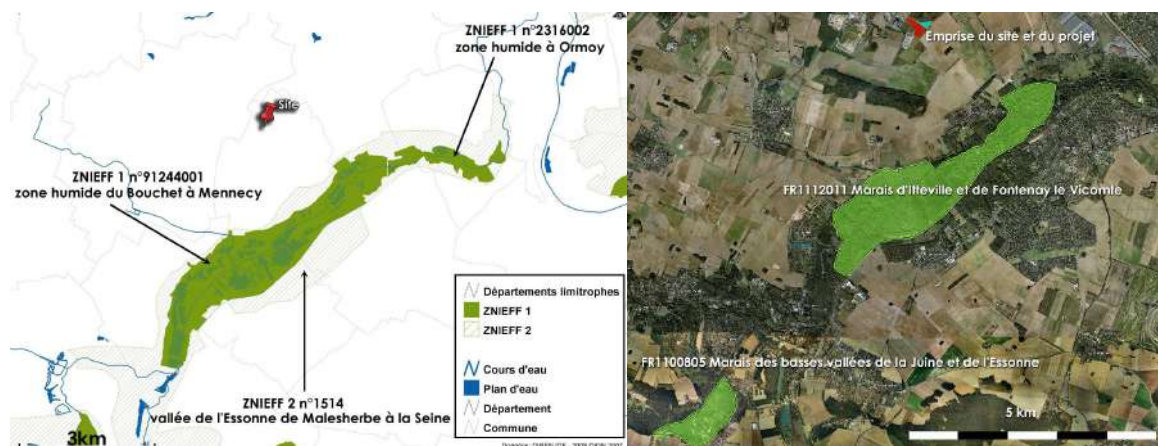


Figure 1. ZNIEFF 1 et 2 Zones NATURA 2000

ZNIEFF	Type 1 : Zone humide de Bouchet à Mennecy à 3km du site au Sud, Zone humide à Ormoy à 4km du site à l'Est. Type 2 : Vallée de l'Essonne de Malesherbes à la Seine 4km du site au Sud.
ZICO	Le site est à 2.5km de la ZICO au Sud « marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte »
Réserves naturelles	Site en dehors de tout périmètre de réserve naturelle. La réserve « Gatinais français » à 5 km du site au Sud.
NATURA 2000	Zones de protection spéciale : Site à 2.5 km des « marais d'Itteville et de Fontenay-le-Vicomte » au Sud. Zone spéciale de conservation : site à plus de 8.5 km de « marais des basses vallées de la Juine et de L'Essonne » au Sud-Ouest.
Parcelles agricoles	Au nord, à l'est et à l'Ouest en limite de propriété et au sud à 210m du site, parcelles en culture, pas d'élevage
Massifs boisés	Bois de la Tombe en limite Nord du site
Schéma régional de cohérence écologique SRCE	Région Ile De France Le site est à 1 km de la Butte d'Echarcon plus proche corridor

Effets

	ACTUEL	PRÉVU
Effets négatifs/positifs.	Négatif — oui quoique faible, au sein de l'Ecosite de Vert Le Grand en activité Positif — non	Inchangé
Effets directs/indirects.	Direct — oui dérangement de l'avifaune lié au bruit et poussières. Les zones boisées propices à la nidification sont éloignées. Pas d'effets significatifs sur faune Flore. Indirects — oui	Inchangé
Effets temporaires/permanents.	Temporaire — non Permanent — pendant les heures de travail	Inchangé
Court/moyen/long terme.	Long terme — sur la durée de l'exploitation.	Inchangé

Mesures

	ACTUEL	PRÉVU
Mesures d'évitement.	Bruit limité par les bâtiments. Les activités bruyante et émettrice de poussières sont entourées par les stock ou par des bâtiment du centre de tri existant	Inchangé
Mesures de réduction.	Arbres et haies en bord des limites, favorable à nidification.	Inchangé
Mesures compensatoires.	Sans objet	Inchangé
Effets attendus des mesures.	Améliorer l'acceptabilité pour l'avifaune	Inchangé
Suivi des mesures	Sans objet, avifaune non quantifiable, de passage	Inchangé